

LA SIX CYLINDRES

la plus moderne, la plus robuste, la plus économique au point de vue : achat, entretien et consommation est la :

MONAIX RENAULT

Le choix que l'on a fait des Monasix RENAULT pour les nouveaux taxis parisiens qui assurent, presque sans arrêt, un service particulièrement dur, et le succès qu'ils ont rencontré auprès de la clientèle sont une démonstration éclatante de leurs exceptionnelles qualités.

C'EST LA VOITURE IDÉALE

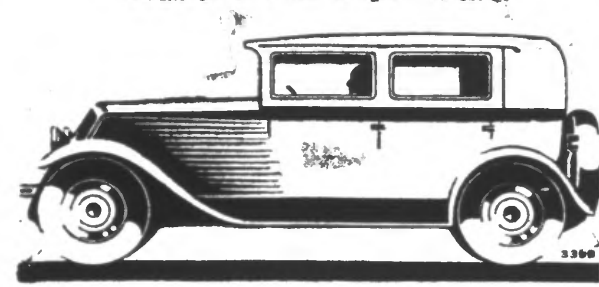
de celui ou de celle qui veut conduire lui-même à la ville et sur la route ; elle ne coûte que :

26.500 FR

catrossée en conduite intérieure 4 places 4 couleurs au choix : gris-bleu-vert-rouge

UN ESSAI VOUS CONVAINCRA

s'adresser : 63, Champs-Élysées, Paris et à Billancourt ou à tous les agents Renault.



La composition du contingent qui sera appelé sous les drapeaux en Octobre

Conformément aux dispositions du décret du 30 mars 1929, le contingent qui sera appelé sous les drapeaux en octobre 1929 comprendra, outre les ajournés appartenant aux fractions de classes précédentes reconnus aptes au service militaire, par les conseils de révision de 1929, les jeunes gens de la classe de 1928 nés en novembre et décembre 1908 et ceux de la classe 1928 nés en janvier 1909.

Indépendamment de ces jeunes gens, seront également incorporés en octobre 1929, les jeunes gens, Français, sans faculté de répatriation de cette qualité, nés du 1er janvier au 31 décembre 1907, les hommes devenus Français par voie de naturalisation, de déclaration ou de réintégration, inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909 reconnue en 1929 et encore astreints à des obligations d'activité et enfin les omis des classes précédentes inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909.

Quant aux autres jeunes gens de la classe de 1929, ils seront appelés sous les drapeaux en octobre 1929, les jeunes gens de la classe de 1928 nés en novembre et décembre 1908 et ceux de la classe 1928 nés en janvier 1909.

Indépendamment de ces jeunes gens, seront également incorporés en octobre 1929, les jeunes gens, Français, sans faculté de répatriation de cette qualité, nés du 1er janvier au 31 décembre 1907, les hommes devenus Français par voie de naturalisation, de déclaration ou de réintégration, inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909 reconnue en 1929 et encore astreints à des obligations d'activité et enfin les omis des classes précédentes inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909.

Quant aux autres jeunes gens de la classe de 1929, ils seront appelés sous les drapeaux en octobre 1929, les jeunes gens de la classe de 1928 nés en novembre et décembre 1908 et ceux de la classe 1928 nés en janvier 1909.

Indépendamment de ces jeunes gens, seront également incorporés en octobre 1929, les jeunes gens, Français, sans faculté de répatriation de cette qualité, nés du 1er janvier au 31 décembre 1907, les hommes devenus Français par voie de naturalisation, de déclaration ou de réintégration, inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909 reconnue en 1929 et encore astreints à des obligations d'activité et enfin les omis des classes précédentes inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909.

Quant aux autres jeunes gens de la classe de 1929, ils seront appelés sous les drapeaux en octobre 1929, les jeunes gens de la classe de 1928 nés en novembre et décembre 1908 et ceux de la classe 1928 nés en janvier 1909.

Indépendamment de ces jeunes gens, seront également incorporés en octobre 1929, les jeunes gens, Français, sans faculté de répatriation de cette qualité, nés du 1er janvier au 31 décembre 1907, les hommes devenus Français par voie de naturalisation, de déclaration ou de réintégration, inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909 reconnue en 1929 et encore astreints à des obligations d'activité et enfin les omis des classes précédentes inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909.

Quant aux autres jeunes gens de la classe de 1929, ils seront appelés sous les drapeaux en octobre 1929, les jeunes gens de la classe de 1928 nés en novembre et décembre 1908 et ceux de la classe 1928 nés en janvier 1909.

Indépendamment de ces jeunes gens, seront également incorporés en octobre 1929, les jeunes gens, Français, sans faculté de répatriation de cette qualité, nés du 1er janvier au 31 décembre 1907, les hommes devenus Français par voie de naturalisation, de déclaration ou de réintégration, inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909 reconnue en 1929 et encore astreints à des obligations d'activité et enfin les omis des classes précédentes inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909.

Quant aux autres jeunes gens de la classe de 1929, ils seront appelés sous les drapeaux en octobre 1929, les jeunes gens de la classe de 1928 nés en novembre et décembre 1908 et ceux de la classe 1928 nés en janvier 1909.

Indépendamment de ces jeunes gens, seront également incorporés en octobre 1929, les jeunes gens, Français, sans faculté de répatriation de cette qualité, nés du 1er janvier au 31 décembre 1907, les hommes devenus Français par voie de naturalisation, de déclaration ou de réintégration, inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909 reconnue en 1929 et encore astreints à des obligations d'activité et enfin les omis des classes précédentes inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909.

Quant aux autres jeunes gens de la classe de 1929, ils seront appelés sous les drapeaux en octobre 1929, les jeunes gens de la classe de 1928 nés en novembre et décembre 1908 et ceux de la classe 1928 nés en janvier 1909.

Indépendamment de ces jeunes gens, seront également incorporés en octobre 1929, les jeunes gens, Français, sans faculté de répatriation de cette qualité, nés du 1er janvier au 31 décembre 1907, les hommes devenus Français par voie de naturalisation, de déclaration ou de réintégration, inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909 reconnue en 1929 et encore astreints à des obligations d'activité et enfin les omis des classes précédentes inscrits sur les tableaux de recensement de la fraction de la classe de 1909.

La production houillère

Les houillères françaises ont produit, pendant le mois de mars 1929, 4.888.722 tonnes pour 26 jours de travail, au lieu de 4.128.468 tonnes en février pour 24 jours de travail.

La production journalière moyenne a été un peu plus élevée qu'au cours des mois précédents.

Année	1913	1926	1928
Janvier	136.147	203.208	315.204
Février	127.771	183.179	333.151
Mars	192.825	170.863	316.150
Avril	192.825	174.152	297.058
Mai	192.825	179.666	296.225

Dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, la production journalière moyenne pour 26 jours de travail est en excédent de 30.843 tonnes sur le niveau de 1913.

Dans le Centre et le Midi, la production de 47.666 tonnes par jour ouvrable est supérieure de 2.316 tonnes au chiffre d'avant guerre.

La production journalière moyenne a été un peu plus élevée qu'au cours des mois précédents.

La production journalière moyenne a été un peu plus élevée qu'au cours des mois précédents.

La production journalière moyenne a été un peu plus élevée qu'au cours des mois précédents.

La production journalière moyenne a été un peu plus élevée qu'au cours des mois précédents.

La production journalière moyenne a été un peu plus élevée qu'au cours des mois précédents.

La production journalière moyenne a été un peu plus élevée qu'au cours des mois précédents.

La production journalière moyenne a été un peu plus élevée qu'au cours des mois précédents.

La production journalière moyenne a été un peu plus élevée qu'au cours des mois précédents.

La production journalière moyenne a été un peu plus élevée qu'au cours des mois précédents.

La production journalière moyenne a été un peu plus élevée qu'au cours des mois précédents.



CYCLISME

LES ÉPREUVES CYCLISTES DU "RÉVEIL DU NORD"

Le Circuit du Hainaut

Le contrôle sera ouvert à partir de 9 heures du matin jusqu'à 11 heures, au siège de l'Association Cycliste Valenciennaise, 154, rue de Paris. Les coureurs signeront sur la feuille de départ et retireront leurs dossards et brassards. Ces diverses opérations seront assurées par M. Maurice Fontaine, délégué de l'U.V.F., assisté de MM. Butin et Rousselle, commissaires et des membres du club organisateur.

ITINÉRAIRE ET HORAIRES PROBABLES	VALENCIENNES	MAIRY	SAULTAIN	COURMAYEURS	JENLAIN	ST-WAAST-LA-VALLEE	BAVAY	DOUZIES	LA LONGUEVILLE	MAUBEUGE	LOUVROIL	CAMBRAI	LAUSBOIS	LA SENTEILLE	VALENCIENNES	
0 km.	11 h. 30	9 km.	11 h. 34	5 km.	11 h. 40	7 km.	500 m	11 h. 45	10 km.	11 h. 50	15 km.	11 h. 55	20 km.	12 h. 00	145 km.	16 h. 20

Un contrôle fixe et de Barthélemy est prévu au Cateau, chez M. Barthélemy, délégué de l'U. V. F., qui tient un café face à l'usine à Gaz.

L'itinéraire de la ville est le suivant : rue de Landrecies, Curvier, Fontelay, Desjardins, des Poilus, Faubourg de Cambrai (contrôle), remonter ensuite la rue face au contrôle et tourner à droite, pour prendre la route d'Ypres.

L'itinéraire dans les villes : A MAUBEUGE. — Les coureurs arriveront par la rue de la gare, l'avenue du Pont Rouge et la route de Landrecies.

A AVESENES. — Les coureurs venant de Doullens, par la route de Maubeuge, prendront l'avenue de la Gare, avenue du Pont Rouge et la route de Landrecies.

A CAMBRAI. — Les coureurs venant de Beaulieu emprunteront l'avenue Michelet, boulevard Vauban, boulevard Faïdherbe et avenue de Valenciennes.

L'arrivée effectuera boulevard Saly. Les coureurs arriveront par l'avenue de Denain, l'avenue de Denierrie, la place Henri Durré, l'avenue de Saint-Amand, l'avenue de Durkerque, la place de Tournai, les boulevards Harpignies, Eisen, Pater, Watteau, Carpeaux et Saly.

Un kiosque sera monté boulevard Saly, en face du terrain appartenant à M. Armbruster et un concert sera donné à partir de 15 heures, par la Musique de Mairy (55 exécutants), sous la direction de son dévoué chef, M. Deshouvère.

LES VOITURES INSCRITES : « Réveil du Nord » : 1 voiture. « Sports du Nord » : 1 voiture.

Établissement Puygnot : 1 voiture six cylindres C.H.F. Peugeot. Les coureurs inscrits à notre disposition par M. Lenglet, l'actif directeur régional de notre grande marque française. Cette voiture sera pilotée par M. Machin, l'actif directeur de la direction régionale. Elle sera conduite par les officiels qui trouveront à bord de cette voiture vivront la course dans un véritable « fauteuil ».

Cycle Club Saint-Maurice : 1 voiture, à M. Vénard. Vélo Club de Valenciennes : 1 voiture à M. G. Génicot, constructeur des cycles Génicot.

Cycle Scripta : 1 voiture, à M. Dervaux, constructeur de la marque Scripta.

Guidon des Dauphins : 1 voiture.

D'autres constructeurs ou présidents de club ont l'intention de suivre la course. Nous les prions de vouloir bien nous en avertir avant le départ.

SERVICE DE LA ROUTE : M. Pilot, directeur de la succursale de la Maison Gnomon à Rimeu, s'est mis à la disposition des officiers et du public pour tout au long du parcours, la chasse aux cyclistes qui, parfois en se mêlant au peloton, provoquent des accidents.

Le Tour de Belgique

La première étape est brillamment gagnée par Armand Van Bruaene sur bicyclette La Nordiste, pneus Wolber, jantes Haltergroove

hier s'est disputée la première étape du Tour de Belgique (professionnel) sur le parcours Brussel-Liège, soit une distance de 270 km. Cette étape fut brillamment gagnée par le valaisien du Grand Prix de la Ville de Lille, nous disons Armand Van Bruaene, qui montait sa fidèle bicyclette LA NORDISTE.

Voici d'ailleurs le classement : 1. Armand Van Bruaene, sur bicyclette LA NORDISTE, en 8 h. 56'10"; 2. De Weert, à 2 h. 10'00"; 3. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 4. Gauder, à 2 h. 10'00"; 5. De Weert, à 2 h. 10'00"; 6. Derckx, à 2 h. 10'00"; 7. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 8. De Weert, à 2 h. 10'00"; 9. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 10. De Weert, à 2 h. 10'00"; 11. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 12. De Weert, à 2 h. 10'00"; 13. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 14. De Weert, à 2 h. 10'00"; 15. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 16. De Weert, à 2 h. 10'00"; 17. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 18. De Weert, à 2 h. 10'00"; 19. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 20. De Weert, à 2 h. 10'00"; 21. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 22. De Weert, à 2 h. 10'00"; 23. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 24. De Weert, à 2 h. 10'00"; 25. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 26. De Weert, à 2 h. 10'00"; 27. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 28. De Weert, à 2 h. 10'00"; 29. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 30. De Weert, à 2 h. 10'00"; 31. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 32. De Weert, à 2 h. 10'00"; 33. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 34. De Weert, à 2 h. 10'00"; 35. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 36. De Weert, à 2 h. 10'00"; 37. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 38. De Weert, à 2 h. 10'00"; 39. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 40. De Weert, à 2 h. 10'00"; 41. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 42. De Weert, à 2 h. 10'00"; 43. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 44. De Weert, à 2 h. 10'00"; 45. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 46. De Weert, à 2 h. 10'00"; 47. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 48. De Weert, à 2 h. 10'00"; 49. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 50. De Weert, à 2 h. 10'00"; 51. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 52. De Weert, à 2 h. 10'00"; 53. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 54. De Weert, à 2 h. 10'00"; 55. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 56. De Weert, à 2 h. 10'00"; 57. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 58. De Weert, à 2 h. 10'00"; 59. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 60. De Weert, à 2 h. 10'00"; 61. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 62. De Weert, à 2 h. 10'00"; 63. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 64. De Weert, à 2 h. 10'00"; 65. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 66. De Weert, à 2 h. 10'00"; 67. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 68. De Weert, à 2 h. 10'00"; 69. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 70. De Weert, à 2 h. 10'00"; 71. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 72. De Weert, à 2 h. 10'00"; 73. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 74. De Weert, à 2 h. 10'00"; 75. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 76. De Weert, à 2 h. 10'00"; 77. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 78. De Weert, à 2 h. 10'00"; 79. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 80. De Weert, à 2 h. 10'00"; 81. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 82. De Weert, à 2 h. 10'00"; 83. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 84. De Weert, à 2 h. 10'00"; 85. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 86. De Weert, à 2 h. 10'00"; 87. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 88. De Weert, à 2 h. 10'00"; 89. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 90. De Weert, à 2 h. 10'00"; 91. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 92. De Weert, à 2 h. 10'00"; 93. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 94. De Weert, à 2 h. 10'00"; 95. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 96. De Weert, à 2 h. 10'00"; 97. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 98. De Weert, à 2 h. 10'00"; 99. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 100. De Weert, à 2 h. 10'00"; 101. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 102. De Weert, à 2 h. 10'00"; 103. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 104. De Weert, à 2 h. 10'00"; 105. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 106. De Weert, à 2 h. 10'00"; 107. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 108. De Weert, à 2 h. 10'00"; 109. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 110. De Weert, à 2 h. 10'00"; 111. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 112. De Weert, à 2 h. 10'00"; 113. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 114. De Weert, à 2 h. 10'00"; 115. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 116. De Weert, à 2 h. 10'00"; 117. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 118. De Weert, à 2 h. 10'00"; 119. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 120. De Weert, à 2 h. 10'00"; 121. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 122. De Weert, à 2 h. 10'00"; 123. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 124. De Weert, à 2 h. 10'00"; 125. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 126. De Weert, à 2 h. 10'00"; 127. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 128. De Weert, à 2 h. 10'00"; 129. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 130. De Weert, à 2 h. 10'00"; 131. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 132. De Weert, à 2 h. 10'00"; 133. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 134. De Weert, à 2 h. 10'00"; 135. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 136. De Weert, à 2 h. 10'00"; 137. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 138. De Weert, à 2 h. 10'00"; 139. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 140. De Weert, à 2 h. 10'00"; 141. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 142. De Weert, à 2 h. 10'00"; 143. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 144. De Weert, à 2 h. 10'00"; 145. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 146. De Weert, à 2 h. 10'00"; 147. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 148. De Weert, à 2 h. 10'00"; 149. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 150. De Weert, à 2 h. 10'00"; 151. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 152. De Weert, à 2 h. 10'00"; 153. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 154. De Weert, à 2 h. 10'00"; 155. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 156. De Weert, à 2 h. 10'00"; 157. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 158. De Weert, à 2 h. 10'00"; 159. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 160. De Weert, à 2 h. 10'00"; 161. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 162. De Weert, à 2 h. 10'00"; 163. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 164. De Weert, à 2 h. 10'00"; 165. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 166. De Weert, à 2 h. 10'00"; 167. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 168. De Weert, à 2 h. 10'00"; 169. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 170. De Weert, à 2 h. 10'00"; 171. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 172. De Weert, à 2 h. 10'00"; 173. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 174. De Weert, à 2 h. 10'00"; 175. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 176. De Weert, à 2 h. 10'00"; 177. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 178. De Weert, à 2 h. 10'00"; 179. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 180. De Weert, à 2 h. 10'00"; 181. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 182. De Weert, à 2 h. 10'00"; 183. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 184. De Weert, à 2 h. 10'00"; 185. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 186. De Weert, à 2 h. 10'00"; 187. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 188. De Weert, à 2 h. 10'00"; 189. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 190. De Weert, à 2 h. 10'00"; 191. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 192. De Weert, à 2 h. 10'00"; 193. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 194. De Weert, à 2 h. 10'00"; 195. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 196. De Weert, à 2 h. 10'00"; 197. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 198. De Weert, à 2 h. 10'00"; 199. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 200. De Weert, à 2 h. 10'00"; 201. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 202. De Weert, à 2 h. 10'00"; 203. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 204. De Weert, à 2 h. 10'00"; 205. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 206. De Weert, à 2 h. 10'00"; 207. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 208. De Weert, à 2 h. 10'00"; 209. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 210. De Weert, à 2 h. 10'00"; 211. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 212. De Weert, à 2 h. 10'00"; 213. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 214. De Weert, à 2 h. 10'00"; 215. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 216. De Weert, à 2 h. 10'00"; 217. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 218. De Weert, à 2 h. 10'00"; 219. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 220. De Weert, à 2 h. 10'00"; 221. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 222. De Weert, à 2 h. 10'00"; 223. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 224. De Weert, à 2 h. 10'00"; 225. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 226. De Weert, à 2 h. 10'00"; 227. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 228. De Weert, à 2 h. 10'00"; 229. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 230. De Weert, à 2 h. 10'00"; 231. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 232. De Weert, à 2 h. 10'00"; 233. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 234. De Weert, à 2 h. 10'00"; 235. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 236. De Weert, à 2 h. 10'00"; 237. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 238. De Weert, à 2 h. 10'00"; 239. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 240. De Weert, à 2 h. 10'00"; 241. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 242. De Weert, à 2 h. 10'00"; 243. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 244. De Weert, à 2 h. 10'00"; 245. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 246. De Weert, à 2 h. 10'00"; 247. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 248. De Weert, à 2 h. 10'00"; 249. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 250. De Weert, à 2 h. 10'00"; 251. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 252. De Weert, à 2 h. 10'00"; 253. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 254. De Weert, à 2 h. 10'00"; 255. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 256. De Weert, à 2 h. 10'00"; 257. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 258. De Weert, à 2 h. 10'00"; 259. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 260. De Weert, à 2 h. 10'00"; 261. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 262. De Weert, à 2 h. 10'00"; 263. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 264. De Weert, à 2 h. 10'00"; 265. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 266. De Weert, à 2 h. 10'00"; 267. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 268. De Weert, à 2 h. 10'00"; 269. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 270. De Weert, à 2 h. 10'00"; 271. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 272. De Weert, à 2 h. 10'00"; 273. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 274. De Weert, à 2 h. 10'00"; 275. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 276. De Weert, à 2 h. 10'00"; 277. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 278. De Weert, à 2 h. 10'00"; 279. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 280. De Weert, à 2 h. 10'00"; 281. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 282. De Weert, à 2 h. 10'00"; 283. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 284. De Weert, à 2 h. 10'00"; 285. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 286. De Weert, à 2 h. 10'00"; 287. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 288. De Weert, à 2 h. 10'00"; 289. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 290. De Weert, à 2 h. 10'00"; 291. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 292. De Weert, à 2 h. 10'00"; 293. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 294. De Weert, à 2 h. 10'00"; 295. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 296. De Weert, à 2 h. 10'00"; 297. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 298. De Weert, à 2 h. 10'00"; 299. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 300. De Weert, à 2 h. 10'00"; 301. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 302. De Weert, à 2 h. 10'00"; 303. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 304. De Weert, à 2 h. 10'00"; 305. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 306. De Weert, à 2 h. 10'00"; 307. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 308. De Weert, à 2 h. 10'00"; 309. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 310. De Weert, à 2 h. 10'00"; 311. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 312. De Weert, à 2 h. 10'00"; 313. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 314. De Weert, à 2 h. 10'00"; 315. Verheydt, à 2 h. 10'00"; 316. De Weert, à 2